

# La rénovation de l'épreuve de contrôle du BAC PRO : c'est TOUJOURS NON !

La DGER campe sur ses propositions.



Un CNEA se réunissait aujourd'hui en distanciel. Un point à l'ordre du jour pour avis concernait l'arrêté relatif à l'épreuve de contrôle des spécialités du Baccalauréat professionnel délivrées par le ministère chargé de l'agriculture.

Compte tenu du fait que cette instance était en distanciel et que l'Intersyndicale de l'Enseignement Agricole Public (Élan commun, FO EA) contestait déjà depuis plusieurs mois le contenu de cette épreuve, nous nous sommes rendu·es (à l'heure du CNEA) directement à la DGER pour interpeller à nouveau le DGER adjoint.

Pour rappel, l'Intersyndicale avait alerté à plusieurs reprises la Conseillère de la Ministre et la DGER, sans retour de leur part, si ce n'est l'engagement qu'un courrier allait nous parvenir.

**Ce courrier, nous ne l'avons jamais reçu !** Heureusement que nous nous sommes rendu·es à la DGER ! Le DGER adjoint nous l'a enfin remis en mains propres.

L'Intersyndicale a vivement contesté la conception du dialogue social de notre Ministère alors qu'au même moment est censée se tenir l'instance nationale qui va donner son avis sur le sujet.

Nous avons redit au DGER adjoint que pour nous, ce projet présenté ne peut toujours pas rester en l'état car il ne constitue pas une épreuve de contrôle des connaissances et compétences générales et professionnelles des candidat·es convoqué·es à cette épreuve du second groupe.

Après une lecture rapide du document remis dans le couloir de la DGER, force est de constater que les éléments de réponse ne correspondent absolument pas aux problématiques soulevées. En

effet, il ne fait que reprendre des arguments que nous avons déjà largement contestés lors des groupes de travail.

Au final, avec des exemples concrets et en faisant état des réalités vécues par les équipes pédagogiques dans leur établissement, nous avons toutefois réussi à faire douter le DGER adjoint, notamment sur la capacité à évaluer cette épreuve.